

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020

N° 2020-025

**Finances
Budget Annexe Atelier Relais –
Affectation du résultat 2019
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 02 Mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUÉRÉ, Joël GIRARD, Daniel BOCQUET, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Stéphanie CHANE-CHU, Éric DODET, Valérie LABOUCHRA, Laurent JUTIGNY, Christine GOBLET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN et Raymond DOUARE.

En exercice : 22

Présents : 18

Votants : 22

Excusés :

Céline JUNGES - GIRLANDA, Vanessa RICHARD, Anne D'AUX, Nathalie GUILLOTEAU.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Marie-Françoise QUERE, Anne d'Aux à Pascal FOULON, et Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

N° 2020-025
Finances – Budget Annexe Atelier Relais – Affectation du résultat
Approbation et autorisation et signer

Envoyé en préfecture le 23/03/2020
Reçu en préfecture le 23/03/2020
Affiché le
ID : 045-214502692-20200309-2020_25-DE



Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les résultats cumulés au 31/12/2019 sont les suivants :

INVESTISSEMENT	- 32 999,66 €
FONCTIONNEMENT	+ 24 332,55 €.

En raison du caractère déficitaire du résultat de clôture 2019 de la section d'investissement du budget annexe des Ateliers Relais, il convient de reporter le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement en « excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068).

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget 2020 de l'Atelier Relais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **12 MARS 2020**


Le Maire
Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.